

ARRÊTÉ n°2021-005

- Vu le Code de l'éducation et notamment ses livres VI et VII,
- Vu le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019, et notamment l'article 15,
- Vu la délibération n°CA-2019-111 du 4 décembre 2019 relative à l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université,
- Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination et titularisation de Monsieur Jean-François BONASTRE en qualité de Professeur des universités titulaire à Avignon université,

LE PRESIDENT D'AVIGNON UNIVERSITE

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur Jean-François BONASTRE, Professeur des universités, est nommé Chargé de mission délégué à « l'Intelligence Artificielle ».

Cette nomination entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2020.

Article 2

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 23 avril 2021

Le Président d'Avignon Université



Philippe ELLERKAMP